

Réseaux et canalisations : réduire les accrochages, renforcer la sécurité

la plantation d'arbres,
la mise en place de la fibre optique,
le renforcement du réseau routier,
le réaménagement de l'éclairage public...

Autant de chantiers qui concernent **le sol de votre commune**, et qui rendent vulnérables les réseaux de gaz, d'eau, téléphoniques, électriques, d'éclairage public ...

En 1 an, pour la région Nord - Pas-de-Calais ces travaux ont provoqué :

195 accrochages de réseaux de distribution du gaz,

183 interventions des sapeurs-pompiers dont **52** avec évacuation de personnes.



En tant qu'exploitant de réseaux, maître d'ouvrage ou exécutant de travaux, votre mairie doit participer à la diminution de ces accrochages.

Pour garder l'intégrité des réseaux et canalisations enterrés,

Pour éviter des coupures d'approvisionnement pour la population et l'industrie locales,

Pour éviter les évacuations liées aux interventions.



Exploitant de réseaux :

Renseigner ses réseaux sur le guichet unique...

Maître d'ouvrage :

Déclarer les projets de travaux, prendre en compte les réseaux existants...

Exécutant de travaux :

Déclarer les travaux, garantir la sécurité sur les chantiers ...

Des informations utiles

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>

http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presenta-tion/userfile?path=/fichiers/brochures/Reformereseaux_Collectivites.pdf



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS